



Ne pas signer lettre de mission comptable

Par **pouspo**, le **08/07/2016** à **07:46**

Bonjour, en reconversion professionnelle je suis en train de créer une crêperie avec ma femme (projet en couple). Nous nous sommes fait accompagné par un cabinet comptable pour faire l'acte de cession de bail (reprise du bail existant) , rédiger les statuts de notre société, faire l'enregistrement de la société et faire la demande d'accre. Le cabinet comptable a encaissé notre chèque de 2592 euros correspondant à ces prestations. Le problème est qu'il a commis de nombreuses erreurs qu'il reconnaît et qui à ce jour ne sont pas corrigées :

- date de démarrage d'activité fautive sur l'extrait Kbis
- statut : dans le prévisionnel ma femme devait être salariée alors qu'elle est associée dans les statuts
- dossier de demande d'accre incomplet (manque des pièces)

Je n'ai même pas de copie de la cession de bail.

En début de semaine, la juriste nous appelle pour nous dire que notre dossier a été perdu par la poste.

Ce cabinet nous traite avec mépris : ne répond pas à nos mails pour demande de rendez vous et ne nous rappelle pas au téléphone.

Je n'ai pas voulu immédiatement signer la lettre de mission comptable. Le problème est que dans les statuts que nous avons signés il y a un engagement de notre part à prendre une mission comptable, sociale et juridique auprès de ce cabinet.

Quels sont mes recours pour d'une part régler ces problèmes de statuts, d'immatriculation, de demande d'accre et d'autre part pour aller chez un autre comptable.

J'ai contacté une personne de la chambre de métiers pour que je puisse faire moi-même les modifications mais apparemment il faut attendre que les formalités initiales soient réglées.

Merci pour votre aide car je ne sais plus quoi faire.

Laurent